

Département
de l'Eure

Arrondissement
des Andelys

Canton
De
Gisors

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE D'AUTHEVERNES

27420

Tél : 02.32.55.61.31
Permanences : lundi et jeudi

mail : mairie@authevernes.fr
www.authevernes.fr

PROCES VERBAL DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE L'ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Date de convocation : 16/03/2026

Date d'affichage : 16/03/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un mars à 10h00, les membres du conseil municipal de la commune d'Authévernes proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2026, se sont réunis dans la salle de la Mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- 1- BLOUIN James
- 2- NICOLAY Isabelle
- 3- DERLY Pascal
- 4- BLANCHE Christine
- 5- DELACOUR Marc
- 6- DE SAINT GUILHEM Laure
- 7- NEYT Teddy
- 8- POIDEVIN Mercédès
- 9- CARBONEIL Josselin
- 10- GEFFROY Jean-Claude
- 11- LOPEZ Marie

La séance a été ouverte sous la présidence de M. BLOUIN, le plus âgé de l'assistance, qui après l'appel nominal a donné lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections et a déclaré installer : BLOUIN James, NICOLAY Isabelle, DERLY Pascal, BLANCHE Christine, DELACOUR Marc, DE SAINT GUILHEM Laure, NEYT Teddy, POIDEVIN Mercédès, CARBONEIL Josselin, GEFFROY Jean-Claude, LOPEZ Marie.
Dans leur fonction de conseillers municipaux.

Le conseil a choisi comme secrétaire de séance M. Marc DELACOUR.

Département
de l'Eure

Arrondissement
des Andelys

Canton
De
Gisors

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE D'AUTHEVERNES

27420

Tél : 02.32.55.61.31
Permanences : lundi et jeudi

mail : mairie@authevernes.fr
www.authevernes.fr

ELECTION DU MAIRE

Le Président, après avoir donné lecture des articles L.2122-4 et L.2122-7 et 8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral : 0
bulletins blancs : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

James BLOUIN	10	dix

M James BLOUIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Détermination du nombre d'adjoints :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, ses articles L.2122-1 et L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de fixer à 1 le nombre d'adjoints au Maire.

ELECTION DE L'AJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. James BLOUIN, élu Maire, à l'élection de l'adjoint au scrutin de liste :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral : 0
bulletins blancs : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Département
de l'Eure

Arrondissement
des Andelys

Canton
De
Gisors

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE D'AUTHEVERNES

27420

Tél : 02.32.55.61.31
Permanences : lundi et jeudi

mail : mairie@authevernes.fr
www.authevernes.fr

Ont obtenu :

Liste Marc DELACOUR	10	dix

La liste de M Marc DELACOUR ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée : 1^{er} adjoint Marc DELACOUR et a été immédiatement installé.

Indemnités de fonction des Adjoints :

M. le Maire expose que pour le nouveau mandat, les indemnités de fonction des Adjoints doivent être déterminées dès maintenant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que l'adjoint percevra son indemnité au même montant que le mandat précédent.

Il est procédé ensuite à l'élection des délégués du Conseil Municipal qui représenteront la commune et siégeront au comité des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et Syndicats suivants :

S.I.E.G.E. (1 titulaire et 1 suppléant) :

- Titulaire : James BLOUIN
- Suppléant : Marc DELACOUR

SIVOS de Vesly (2 titulaires) :

- Jean-Claude GEFFROY (1^{er} tour avec 8 voix)
- Josselin CARBONEIL (2nd tour avec 7 voix)

Syndicat des Eaux du Vexin Normand (1 titulaire et 1 suppléant)

- Pascal DERLY
- Marc DELACOUR

Syndicat Intercommunal de l'Aérodrome d'Etrépnay (2 titulaires):

- James BLOUIN
- Teddy NEYT

Membres du Centre Communal d'Action Sociale :

- Teddy NEYT
- Christine BLANCHE

Département
de l'Eure

Arrondissement
des Andelys

Canton
De
Gisors

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE D'AUTHEVERNES

27420

Tél : 02.32.55.61.31
Permanences : lundi et jeudi

mail : mairie@authevernes.fr
www.authevernes.fr

- Isabelle NICOLAY
- Mercédès POIDEVIN

Membres des commissions au sein de la commune :

1- Commission TRAVAUX et BATIMENTS COMMUNAUX :

- Pascal DERLY, Teddy NEYT, Laure DE SAINT GUILHEM, Jean-Claude GEFFROY, Marie LOPEZ et Christine BLANCHE

2 – Commission VOIRIE, ENVIRONNEMENT et CHEMINS COMMUNAUX :

- Pascal DERLY, Teddy NEYT et Josselin CARBONEIL

3 – Commission ESPACES VERTS :

- Christine BLANCHE et Laure DE SAINT GUILHEM

4 – Commission SECURITE:

- Josselin CARBONEIL et Teddy NEYT

5 – Commission URBANISME:

- Isabelle NICOLAY, Jean-Claude GEFFROY, Pascal DERLY et Marie LOPEZ

6 – Commission LOISIRS, CULTURE, SOCIALE et PATRIMOINE :

- Isabelle NICOLAY, Laure DE SAINT GUILHEM, Teddy NEYT, Josselin CARBONEIL, Mercédès POIDEVIN et Christine BLANCHE.

La séance est levée à 11h45

Le Maire,
James BLOUIN

Certifié exécutoire par transmission en Préfecture

Le 23 mars 2026

